

### Le Mot du Maire



Le printemps est en général la période la plus propice pour nous redonner le moral et nous booster pour toute l'année.

Avec tout ce que nous vivons depuis quelques mois, nous avons bien besoin de la renaissance de la nature pour égayer notre quotidien et nous aider à traverser ces périodes compliquées.

Dans l'histoire, le printemps a souvent été synonyme de conflits ou de rebellions : Printemps des peuples Européens en 1848, Printemps de Prague en 1968, Mai 68, Printemps Arabe en 2011. Ce début d'année n'y échappe pas et les événements de ces dernières semaines confirment la tendance. En France, faire grève et manifester est un droit, mais ce que nous n'avons pas le droit et qui est intolérable, c'est de ne rien respecter et de casser les biens d'autrui. Aucune manifestation actuelle ne peut se dérouler sans que des casseurs y participent dans un seul et unique but : détériorer et s'affronter délibérément avec les forces de l'ordre.

Les élus aussi peuvent s'exprimer, s'ils sont en désaccord avec des lois, projets de lois ou sujets à débattre, mais ils n'ont pas le droit de braver les lois de la République et doivent montrer l'exemple. Le comportement, les prises de position de certains sur les bancs de l'Assemblée Nationale ou récemment dans certaines manifestations sont intolérables et indignes d'élus de la République.

Heureusement ce début de printemps à Ménigoute est bien plus calme.

Comme dans beaucoup de communes, c'est le moment de voter les budgets et le nôtre est particulier cette année puisque la section d'investissement n'a jamais été aussi élevée avec d'importants chantiers.

Les travaux pour l'agrandissement de la mairie avancent normalement et seront achevés au cours de l'automne.

Le dossier de la rénovation du Château Boucard progresse pas à pas. Les demandes de subventions sont réalisées pour certaines et en cours pour d'autres. Les premières présentations aux partenaires financiers ont reçu un agréable accueil, ce qui est très encourageant. Tous ont été sensibles à la richesse architecturale fragilisée par le temps et l'importance de restaurer et de donner à ce lieu une destination singulière.

Les autres projets importants sont la rénovation énergétique de la salle Omnisports et des bâtiments communaux.

Comme déjà évoqué, ces chantiers sont conséquents et ne se réaliseront que si nous obtenons un maximum d'aides (Département, Région, Etat, Europe), pour ne pas mettre nos finances en difficulté et continuer nos entretiens courants pour le bien-être de la population.

Pour sa part, la section de fonctionnement est sensiblement identique à celle de l'an dernier en tenant compte de l'envolée des charges énergétiques.

Concernant les recettes, les dotations de l'état sont légèrement supérieures et les taux d'imposition communaux restent inchangés sauf pour la taxe d'habitation des logements vacants et secondaires qui augmente légèrement.

Cette période printanière est aussi le début des marchés animés tous les premiers jeudis de chaque mois. N'hésitez pas et venez profiter de ces moments conviviaux et d'échanges pour déguster les bons produits proposés.

En cette période de renaissance, prenez le temps de contempler la biodiversité qui nous entoure.

### Pleins feux sur :

Les finances communales	2
Quand votre avis ne compte pas !	4
Entretien des espaces verts	4
Containers poubelles à rentrer	4
Survol d'hélicoptère	4
Agenda	4



Le Maire,  
Didier GAILLARD



## Les finances communales 2023

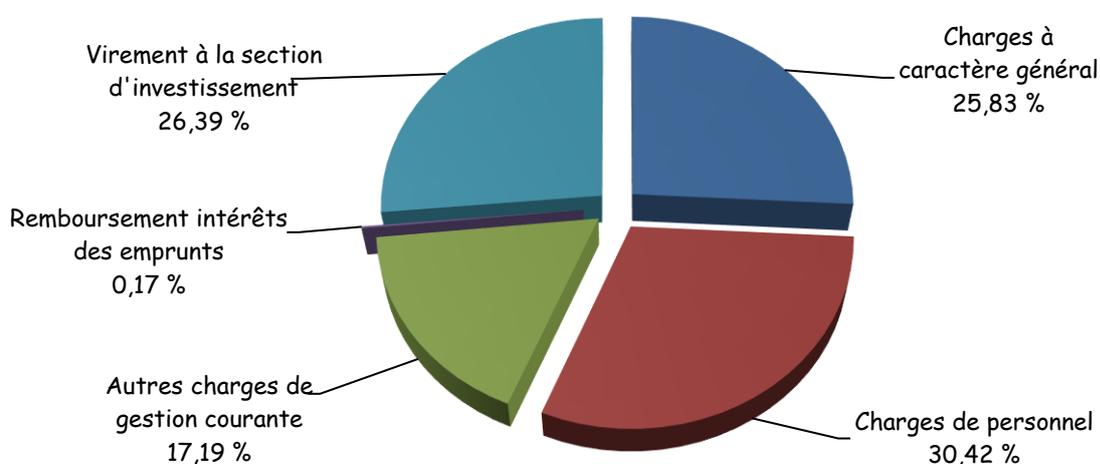
### Le budget principal.

Ce budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes de 1 129 139 € pour la section de fonctionnement et aux sommes de 4 417 451 € pour la section d'investissement.

La répartition est la suivante :

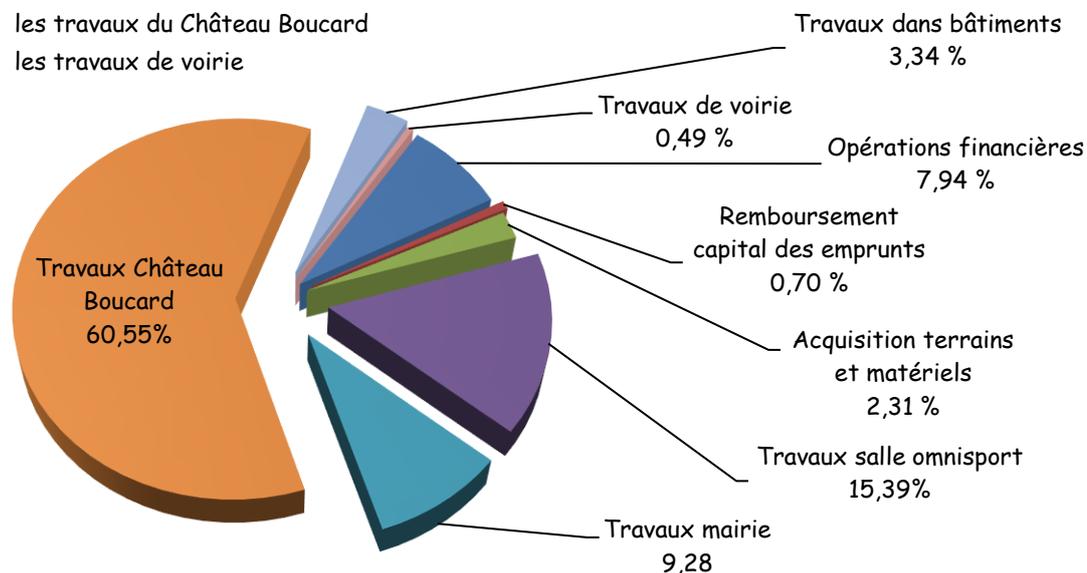
#### o les dépenses de fonctionnement

- les charges à caractère général (électricité, fournitures de voirie, carburant, assurances...)
- les charges de personnel
- les autres charges de gestion courante (indemnités, cotisation service incendie, les subventions...)
- le virement à la section d'investissement (pour permettre les investissements sur le territoire au cours de l'année)
- le remboursement des intérêts des emprunts



#### o les dépenses d'investissement

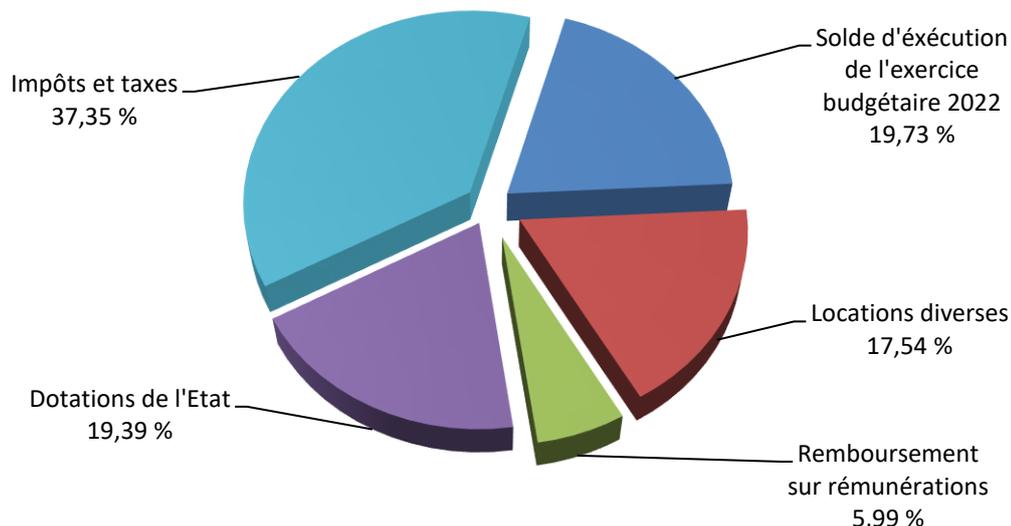
- les opérations financières (caution, dépenses imprévues...)
- le remboursement du capital des emprunts
- les acquisitions de biens
- les travaux dans les bâtiments communaux (Chapelle Boucard, divers projets, logements locatifs ...)
- les travaux de la salle omnisport
- les travaux d'agrandissement de la mairie
- les travaux du Château Boucard
- les travaux de voirie





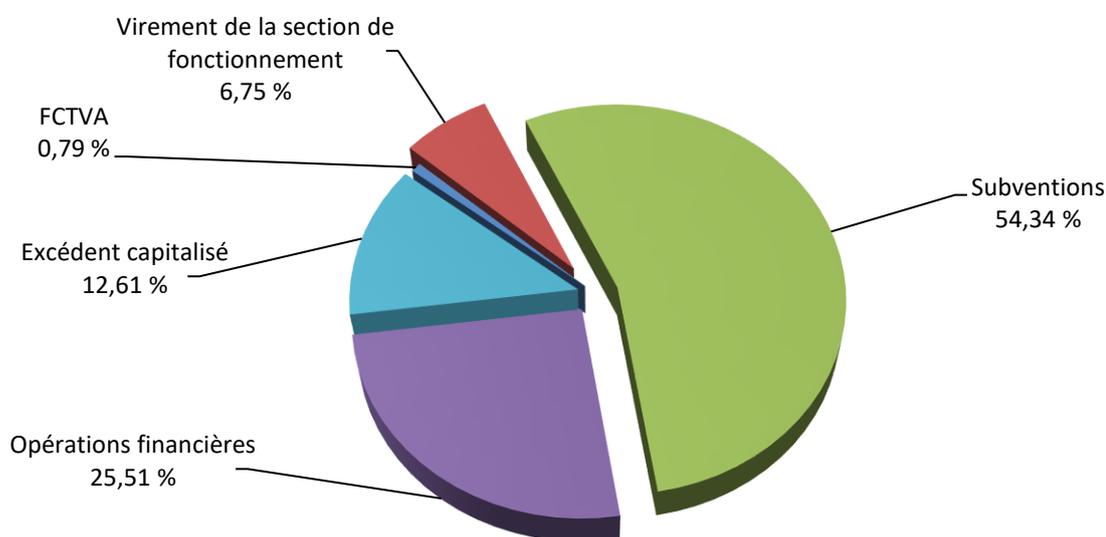
○ **Les recettes de fonctionnement**

- Le solde de l'exercice budgétaire précédent
- Les locations diverses (logements, salles...)
- Les impôts et taxes
- Les dotations de l'état
- Les aides sur la rémunération du personnel



○ **Les recettes d'investissement**

- Subventions
- FCTVA
- Le virement de la section de fonctionnement
- Les opérations financières (taxe aménagement, emprunts, cautions...)



Outre le budget principal, la commune de Ménigoute compte cinq autres budgets :

- Le budget « Activités Economiques » qui regroupe le crédit-bail du magasin SPAR, le crédit-bail du matériel du magasin SPAR, la location de l'immeuble de la boulangerie, la location de l'immeuble du Bar-Tabac et la location de l'immeuble du salon de coiffure. Budget qui valide une somme de 128 679,57 € en fonctionnement et 150 371,40 € en investissement.
- Le budget « Village Seniors » pour la gestion des huit pavillons individuels situés Rue des Hirondelles.
- Le budget « Station-service » pour le carburant et le lavage sur la route de Parthenay. Budget à hauteur de 1 186 474,83 € pour la section de fonctionnement et de 191 991,44 € pour la section d'investissement.
- Le budget du CCAS



## Quand votre avis ne compte pas !

A quoi bon demander l'avis aux habitants, aux élus des territoires, à quoi bon rémunérer un commissaire enquêteur, quand la décision est unilatéralement assumée ?

En effet, Madame la Préfète des Deux-Sèvres a donné son accord pour l'implantation du parc de la Naulerie, sur la commune des Forges. Madame le Préfète a autorisé ce projet, par arrêté préfectoral.

Pourtant à l'unisson, la population, les conseils municipaux concernés par le périmètre (notamment la commune des Forges), la Commission départementale de protection de la nature et des sites, le Centre des monuments nationaux et le commissaire enquêteur, ont émis un avis défavorable.

Côté politique les Ecologistes qui encouragent le développement des énergies renouvelables, en particulier de l'éolien, ont également manifesté leur désapprobation à propos de ce projet...

Alors que la confiance à l'endroit des autorités et institutions, est actuellement particulièrement mise à mal, cette décision renforce l'idée d'une forme de mépris des autorités à l'égard des populations et de leurs élus.

La commune de Sanxay et l'association Bocage Sanxéen ont pris l'initiative d'engager un recours contentieux contre cette autorisation.

Le Centre des monuments nationaux, la commune de Boivre-la-Vallée ainsi que des habitants proches des sites d'implantation, s'associent à ce recours. **De son côté, la commune de Ménigoute a également décidé de prendre position en faveur de ce recours.**

Il a été demandé à Maître Théodore Catry, avocat à Tours, d'engager ce **recours contentieux contre l'autorisation préfectorale du parc éolien des Forges composé de deux éoliennes de 200 mètres de hauteur.**

**Chacun peut contribuer au financement de ce recours.** Afin de collecter les fonds nécessaires, l'association Bocage Sanxéen a créé un compte sur HelloAsso : <https://www.helloasso.com/associations/bocage-sanxeen>

## Containers poubelles à rentrer

Les containers poubelles vides ne doivent pas rester sur la voie publique : trottoir ou bord de route après les passages du SMC (à savoir le mardi). Chacun doit récupérer son bac vide et le stocker sur sa propriété.

## Survol d'hélicoptère

Afin d'entretenir et de moderniser les réseaux de distribution d'électricité, GEREDIS investit chaque année pour organiser la visite préventive d'un tiers environ du réseau électrique aérien 20 000 volts. Le programme 2021, concerne 5 900 kilomètres de lignes, dont certains sont situés sur notre territoire. A cet effet, l'inspection du réseau s'effectue par hélicoptère qui va survoler la commune entre le 17 Avril 2023 et le 16 Juin 2023.

Merci de faire attention à vos animaux lors de ce survol, ils peuvent être affolés par l'hélicoptère.



## Entretien des espaces verts

Avec l'arrivée du Printemps, le soleil est de retour, tout comme les températures plus agréables... L'entretien de nos jardins et espaces verts est donc d'actualité ! N'oublions pas pour autant les quelques règles générales ! Les travaux «sonores» (ex : tondre la pelouse) demandent à être effectués :

- Les jours de la semaine de 8h à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Merci de respecter ces horaires et aux voisins d'être tolérants sur les dépassements peu significatifs.

Il est rappelé également que chacun doit entretenir ses haies correctement côté rue/trottoir.

Il est interdit de brûler les déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

## Évènements à venir ...

- |              |                                |
|--------------|--------------------------------|
| 1er Juin :   | Marché mensuel animé           |
| 6 Juillet :  | Marché mensuel animé           |
| 7 Juillet :  | Soirée du Patrimoine de Gâtine |
| 14 Juillet : | Cérémonie et festivités        |

